

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, Libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. matin,	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
4 — 1 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 28 — —	Omnibus.	9 — 23 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois,	10 »	13 »
Trois mois,	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les nouvelles les plus intéressantes ont trait encore aujourd'hui aux affaires de l'Inde. Le *Times*, par exemple, nous fournit les plus curieux détails sur Nena-Sahib qu'on dit être le chef principal de la révolte. On sait avec quelle barbarie il a fait massacrer la garnison de Cawpore, après l'avoir admise à capituler. Les premiers comptes-rendus de cet acte infâme avaient fait croire que Nena-Sahib était l'un de ses Rajahs à demi-sauvages, dont le fanatisme religieux n'avait trouvé aucun contre-poids : Eh bien ! l'on se trompait. Comme Vercingétorix, l'adversaire le plus redoutable et le plus implacable de César, Nena-Sahib serait, dit-on, un gentleman parfait. Il parlerait très-facilement et très-purement l'anglais et à Cawpore même, qu'il habitait, il aurait été l'ami et le compagnon de chasses des officiers de la garnison anglaise.

Ce traître, ajoute le *Times*, après avoir décidé ses anciens camarades et amis les officiers à capituler, les a fait massacrer tous de la manière la plus sauvage ; il a fait vendre publiquement à ses soldats les femmes anglaises dans les bazars, il s'en est réservé 30. Il paraît que lorsqu'il s'est vu sur le point d'être attaqué par le général Havelock, il a fait amener les 30 Anglaises devant le front de bataille et les a fait décapiter.

« Voilà la jeune Inde ! s'écrie la feuille anglaise : voilà l'homme (et non pas le vieux mannequin de Delhi, ni l'imbécille roi d'Oude), qui se mettrait à la place de la reine Victoria si l'insurrection devait aboutir à quelque chose ! Pour nous, c'est l'homme qui représente l'Inde. Dans l'avenir, c'est en lui que nous comptons voir bientôt finir ce mouvement. L'Inde a appris de nous quelque chose, elle connaît les bienfaits de la paix, de l'ordre et de la loi, elle sait ce que ce serait que de tomber entre les mains d'hommes tels que Nena-Sahib. »

En attendant, nous ne pouvons plus douter que les plaines du Gange vont être le théâtre d'un épouvantable carnage. Indous et Européens sont également décidés à ne pas-faire quartier. Toutes les lettres font foi de l'exaspération des deux armées ennemies. Un officier de cavalerie du contingent de Gwalior écrit du fort d'Agra le 15 juillet. « C'est

une guerre d'extermination que nous faisons. Les mahométans se sont servis des Indous et maintenant, ils lèvent le masque ; ils espèrent bien ne pas laisser un seul chrétien vivant dans les Indes. Quant à moi, je jure qu'il n'auront de ma part, ni merci ni pitié. »

Et qu'on ne croie pas qu'il y ait dans ce langage de la forfanterie. Non, celui-là même qui menace ainsi, avoue franchement les premières défaites essuyées par les siens. « Il faudra reconquérir les Indes, s'écrie-t-il, il n'y a pas à dire que nous ne les avons pas perdues. Si les mutins amènent le train de siège de Gwalior à Agra, nous sommes perdus ! Voici donc, au vrai, la situation déplorable dans laquelle se trouvent aujourd'hui les Indes. Quel que soit le vainqueur, nous serons condamnés à assister à des saturnales sanglantes. — Havas.

On lit dans le Pays :

« Un de nos correspondants de Genève nous signale un incident qui vient de se produire et auquel se rattache une signification politique assez remarquable.

« M. le coré de Genève, annonçant en chaire l'inauguration de la nouvelle église catholique qui aura lieu le premier dimanche du mois d'octobre, s'est exprimé en ces termes :

« Reportons toujours nos sentiments de reconnaissance vers la France, car c'est à cette nation généreuse que nous devons tout le développement de la vie catholique à Genève. C'est le premier Empereur qui nous a fait rendre la première église catholique dont nous jouissons depuis cinquante ans. C'est encore la France actuelle qui a bâti notre nouvelle église, car ce n'est presque que chez elle que M. l'abbé Mermillod a trouvé, pour notre œuvre, un concours et des sympathies si dévouées et si fidèles. »

« Un tel langage, tenu publiquement à Genève est un fait qui ne peut point passer inaperçu. Il faut y voir une nouvelle preuve des tendances françaises qui existent chez les catholiques genevois, et un témoignage incontestable de la généreuse influence que la politique du gouvernement impérial exerce partout où elle pénètre. »

Le 1^{er} septembre, on a publié au camp de Châlons l'ordre du jour suivant, adressé aux troupes par l'Empereur :

Ordre du jour : « Soldats ! je vous ai réunis ici sous mon commandement, parce qu'il est utile que l'armée poise dans la vie commune des camps le même esprit, la même discipline, la même instruction. Or, la garde, comme corps d'élite, doit la première, par des efforts constants, se maintenir au rang que lui donnent ses anciennes traditions et ses services récents sur les champs de bataille.

« Les Romains, dit Montesquieu, considéraient la paix comme un exercice, la guerre comme une application, et, en effet, les succès obtenus par de jeunes armées, ne sont, en général, que le résultat d'études sérieuses faites pendant la paix.

« Je ne doute pas qu'officiers et soldats s'efforcent de concourir avec zèle au but que je me propose. Je recommande aux uns une sévérité paternelle ; aux autres une obéissance nécessaire ; à tous, la bonne volonté et l'observation rigoureuse de la tenue. Car la tenue, c'est le respect de l'uniforme, et l'uniforme est l'emblème de ce noble métier d'abnégation et de dévouement dont vous devez être fiers. N'oublions pas que tout signe caractéristique de l'armée, à commencer par le drapeau, représente une idée morale, et que votre devoir est de l'honorer.

« Ce camp ne sera donc pas un vain spectacle offert à la curiosité publique, mais une école grave que nous saurons rendre profitable par des travaux soutenus, et dont les résultats seraient évidents si jamais la patrie avait besoin de vous. »

NAPOLÉON.

FAITS DIVERS.

Un douloureux événement est venu jeter la consternation aux Sables-d'Olonne, petit port de mer du département de la Vendée.

Dans la journée du 27 août, à trois heures et demie à peu près, la 6^e compagnie du 2^e bataillon du 29^e de ligne, en garnison aux Sables-d'Olonne, fut se baigner dans la mer. Un sergent-major remplissait les fonctions d'officier, en l'absence du titulaire. Le temps était beau, mais la mer, assez agi-

FEUILLETON

MADemoiselle DE CARDONNE.

(Suite.)

Smarth baissa les yeux tandis que le comte le regardait en face.

— Tu ne réponds pas. — Amiral, l'atelier va comme ci, comme ça. — Hein ! tes rapports ne m'ont rien appris de fâcheux jusqu'à ce jour... Y aurait-il encore du poison là-bas ? — Mon bon maître, je ne sais pas mentir, et puisque vous m'interrogez sur un chapitre qui me fait pleurer nuit et jour, je vais vous dire... — Allons pas tant de phrases, morbleu ! arrive au fait. — Nous avons perdu quatre jeunes nègres en pleine vigueur ; ils sont morts empoisonnés.

— Et depuis quatre jours, n'est-ce pas ? s'écria le comte avec un accès de colère que Smarth attribua naturellement à la douleur causée par ces assassinats. — Depuis quatre jours, oui... On vous a donc dit cela ? ajouta le vieux matelot avec un étonnement naïf. — Oui, non, je devine au hasard... Vous êtes malheureux, Smarth, le poison vous suit à la piste. — Et c'est bien là ce qui me désole, amiral, affecté de ce que le comte ne le tutoyait pas, mais trop sûr de l'estime de son maître pour soupçonner qu'il l'accusât. — Oui, c'est malheureux, c'est fatal... Tu as peut-être des ennemis ? reprit le comte, regrettant d'avoir été trop loin et de s'être montré trop dur.

— Moi, des ennemis ! non, je n'ai jamais fait de mal qu'aux Anglais, et encore les Anglais sont-ils obligés de m'estimer s'ils me détestent... Tous vos nègres me sont attachés, vous le savez ; je les soigne quand ils sont malades, je leur donne tout l'argent que je reçois de vos bontés, je les amuse avec mes vieilles histoires de batailles, je leur tire quelquefois les oreilles ; mais je leur ai sauvé plus de coups de fouet qu'ils n'ont de cheveux sur la tête... Non, je n'ai pas d'ennemis : c'est le bon Dieu qui veut ça... Le poison, dans ce pays, est comme la peste dans le Levant ; il voyage, voilà tout ; mais tonnerre de Brest ! il devrait bien ne pas voyager sur mes talons.

Cette réponse faite avec un calme parfait, cette défense si simplement exposée, touchèrent l'amiral qui se frappa le front et pensa : Décidément, Nancy est folle, Médi n'est qu'une rabâcheuse... J'aurais bien pu me dispenser de brûler le *Triton* ; Smarth est innocent comme l'enfant qui vient de naître ; jamais je ne lui dirai qu'on l'accuse, son indignation me ferait rentrer sous terre.

— Il fait bien chaud dans les savanes, n'est-ce pas, mon ami, dit le comte. — Mais, non, pas trop ; répondit Smarth étonné de cette brusque transition ; l'air est même assez frais. — Tiens... je croyais... on m'avait dit que, fatigué par la route et la chaleur, tu avais eu besoin de te rafraîchir... — Avant de venir à vous, c'est vrai que j'ai fait ce conte à Médi... c'était une grimace. Les jambes ne sont plus bonnes, mais la peau est solidement tannée, amiral, et le soleil et la fatigue n'y peu-

vent mordre aisément. J'aurais voulu vous voir seul pour causer comme nous venons de le faire ; j'ai su que vous étiez avec Mam'zelle, et j'ai attendu un brin avec Thomas, qui m'a offert un verre de grog... et puis, à parler franc, je ne savais comment vous annoncer la mort de nos quatre nègres : ça me mettait l'âme à l'envers, c'était méchant nouvelle : c'était pas commode à dire, allez, avec la tête et le cœur que je vous connais... Voilà pourquoi je suis venu clopin-clopant, après avoir bu du rhum pour me donner du toupet... Vous avez dû voir ça que j'étais mal à mon aise. — Brave homme, pensa l'amiral ; je ne le vaud pas, assurément ; car, s'il était moins honnête et moins bon, il aurait compris que je le soupçonnais. — Allons-nous-en, Smarth ; tu coucheras aux Tamarins... Tiens, ma foi, tant pis pour Saint-Jean, tu n'y retourneras plus ; les vieux matelots comme nous ne doivent pas se séparer de leur plein gré. — Tonnerre de Brest ! amiral, voilà un mot gentil qui enflera ma voile ; mais absent par congé pour le moment, songez que je conspire avec notre capitaine, et que je ne dois pas trop m'éloigner de Saint-Marc... Il faut que je veille au grain. Je coucherai ici, et demain adieu-va-t, je lève l'ancre. Faut pas s'entortiller et musader. — Soit ; mais finissez-en avec vos affaires politiques il me tarde de vivre en paix chez moi et comme je l'entends. — Patience, amiral, patience, dit Smarth à l'oreille du comte ; encore quatre à cinq jours, et nous aurons du neuf.

— C'est tout dit, dit Smarth tranquillement, tout va bien.

tée dans ce moment, présentait cependant quelques dangers pour les baigneurs. Les soldats, sans y songer, se jetèrent joyeusement au milieu des vagues. Bientôt plusieurs d'entre eux se sentirent entraînés au large, le sable devenant mouvant sous leurs pieds.

L'un des soldats ainsi exposés à périr cria : *au secours !* Ses camarades crurent d'abord qu'il plaisantait ou qu'il était pris d'une terreur panique et ils se mirent à rire. Cette erreur dura peu, le danger devint imminent pour sept ou huit hommes de la compagnie. On voyait à une certaine distance quatre de ces malheureux luttant deux par deux contre la force des lames en cherchant à regagner le bord. Les meilleurs nageurs soutenaient chacun l'un de ses camarades. Un soldat qui allait se noyer avec celui qu'il s'efforçait de sauver à dû l'abandonner; un autre également dévoué au salut d'un ami prêt à disparaître, lui faisait entendre des paroles d'encouragement qui furent inutiles; les forces manquant au pauvre soldat qu'il voulait arracher à la mort, celui-ci mit les mains sur ses yeux en disant : « Mon ami, je n'en puis plus... » et il a disparu entraînant avec lui son camarade qui parvint à grand-peine à se dégager et à regagner la plage.

Pendant ce temps, un cinquième soldat se trouvait plus éloigné, au large, attendant des secours. Il put heureusement être rejoint par un intrépide jeune homme, nommé Groleau, fils d'un maître nageur, médaillé deux fois pour avoir sauvé plusieurs personnes en danger de se noyer. Après vingt minutes d'efforts, ce brave garçon et le soldat qu'il venait secourir furent recueillis dans une barque dirigée par M. Groleau père.

Deux militaires ont péri dans cette triste circonstance; on a eu à regretter la mort du soldat Chassat, né à Collanges (Puy-de-Dôme), et du caporal Massé, né à Menil-Saint-Firmin, département de l'Oise, jeune homme plein d'intelligence et d'avenir.

— On lit dans la *Patrie* :

La propriété que possède l'éther de mettre les insectes dans un état de léthargie complet, et de les tuer, si la dose est considérable, a suggéré l'idée d'appliquer ce moyen contre les insectes qui attaquent les céréales. Deux grammes de chloroforme ou de sulfure de carbone par quintal métrique de blé suffisent pour faire périr tous les chareçons en quatre ou cinq jours. Il faut placer cet ingrédient dans l'intérieur des tas de blé et dans les greniers hermétiquement fermés.

— Nous lisons dans le *Journal du Loiret*, à la date de mardi :

Hier, dans la journée, une lueur considérable, qui s'apercevait du pont d'Orléans, dans la direction d'Asdon et de Jouy avait jeté une assez vive inquiétude dans la ville. Cette lueur était de sinistre apparence. Des voyageurs arrivés par le chemin de fer et des dépêches télégraphiques firent bientôt connaître qu'un incendie considérable avait éclaté dans les bois de plusieurs propriétaires des environs d'Orléans. Voici les renseignements qui nous sont donnés par une personne que nous avons tout lieu de croire bien informée :

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers trois heures du matin, la foudre est tombée à Corne-de-Bois, dans les bois appartenant à M. de Gasville. Immédiatement après le feu a éclaté. Les flammes, après

avoir traversé les bois de M. de Gasville, ont gagné ceux de M. Levé.

Sur ces points les dégâts ont été peu importants.

Un moment on avait été maître de l'incendie, lorsqu'hier, vers dix heures du matin, le feu, ravivé par l'action d'un vent sec et violent, a repris tout-à-coup avec une nouvelle intensité.

Les flammes ont envahi alors les bois de la Vieille-Forêt appartenant à M. de Gasville, les bois du Lude, à M. Bastide, et ceux de MM. de Levé et de Lockart, en longeant le fossé Tartegout. L'incendie était dans toute sa violence et la flamme s'élevait à une hauteur considérable. L'aspect du sinistre était effrayant.

Les habitants des communes voisines, propriétaires, fermiers, fagoteurs, journaliers étaient accourus pour porter secours. Mais tout le monde était réduit à l'inaction en présence d'une nappe de flammes que rien ne pouvait maîtriser. Non-seulement il n'y avait pas à lutter contre le feu, mais encore il fallait se sauver devant les rafales qui roulaient des tourbillons de flamme et de fumée.

Le feu était arrivé devant la ferme de M. Guérin, située dans la Plaine, entre les bois de M. de Gasville et ceux de M. de Lockart. Il s'agissait de préserver les bâtiments, les bestiaux et les récoltes engrangées; on eut recours au moyen américain: On combattit la flamme par la flamme, on envoya le feu au-devant du feu, on brûla les bruyères qui entouraient les bâtiments, et les flammes en s'attirant mutuellement se rejoignirent assez loin de la ferme et s'éteignirent faute d'aliments.

Sur les autres côtés, l'incendie courant sur les chaumes et la brumaille allait mourir devant un étang dépendant d'une ferme du prince Masséna.

On nous rapporte un fait assez curieux et qui donne une idée de l'intensité du feu. Le gibier, chassé par la flamme, fuyait avec épouvante, et c'est ainsi qu'on a vu passer des bandes de lièvres et plus de vingt chevreuils.

Le feu ne s'est éteint qu'hier à huit heures du soir, après avoir brûlé 150 hectares de bois. On calcule qu'il a parcouru une distance de six kilomètres en longueur et de quatre en largeur.

Il est impossible encore d'évaluer le chiffre du dégât, mais si l'on en juge par les proportions du sinistre, ces dégâts doivent être considérables, surtout dans la propriété de M. de Gasville où se trouvaient des bois coupés et façonnés.

La gendarmerie s'était transportée sur le lieu de l'incendie, et nous n'avons pas besoin de dire que dans cette circonstance, comme toujours, elle a fait preuve de zèle et de dévouement. Tout le monde d'ailleurs a dignement fait son devoir.

— On lit dans le *Salut public* de Lyon :

« Un orage épouvantable, une véritable trombe a éclaté hier sur notre ville entre cinq et six heures du soir. Toute la journée le temps avait été lourd, quand, vers cinq heures et demie, un vent d'une extrême violence, précurseur de l'orage, s'est dirigé sur la ville, poussant les nuages dans la direction du nord-ouest. A une profonde obscurité a succédé une pluie diluvienne, mêlée d'une forte grêle, qui est tombée sans interruption pendant près d'une demi-heure. Les grêlons, de la grosseur d'une noisette, s'entrechoquaient dans l'air et venaient battre les vitres avec violence.

» La Croix-Rousse paraît avoir particulièrement

souffert. Toutes les croisées faisant face à l'orage ont été mises à jour, et un grand nombre de pièces qui se trouvaient sur les métiers ont eu à souffrir de l'invasion de la pluie.

» Une grande partie des vitres qui recouvrent la gare de Perrache ont été brisées.

» Un certain nombre d'oiseaux tués par la grêle ont été ramassés sur les promenades de la ville.

— On lit dans le *Moniteur vinicole* :

« Les alternatives de pluie et de soleil dans la plupart de nos vignobles sont des plus favorables à la récolte, elles hâtent la maturation du raisin, et contribuent puissamment à son développement; aussi, parle-t-on déjà de la vendange. Il est question dans le Midi, aux environs de Montpellier et dans quelques parties du Languedoc, de la commencer dès le 10 de ce mois; dans le Beaujolais, le Maconnais, le Lyonnais et d'autres centres viticoles, on attendra le 15. Du reste, on conseille partout de vendanger en deux fois, afin d'obtenir des produits supérieurs, et de réserver pour la seconde cueille les cépages de plaine et la poussée d'après les gelées du printemps, ce qu'on appelle les *conservés*. Ces pousses réparatrices, favorisées par une température exceptionnelle, donneront, comme on l'avait espéré, une récolte nouvelle. Tout annonce donc, à part de rares exceptions, une récolte satisfaisante sous le rapport de la quantité; et tout a fait supérieure sous celui de la qualité. Disons cependant que nos correspondances de Pézénas signalent l'invasion de cette contrée par le *rougeau*, qui y fait de grands ravages.

» Paris et son rayon jouissent toujours d'une température extrêmement favorable; hier un fort orage a déterminé une pluie abondante qui a fait le plus grand bien; et dans les vignobles dits de l'Île-de-France, qui sont magnifiques, la vendange sera aussi en avance de plus d'une quinzaine.

» Par suite de l'état des récoltes, les vins sont au grand calme et les affaires se bornent strictement aux besoins de la consommation.

» Dans quelques centres de production la baisse fait des progrès; dans le plus grand nombre elle s'est arrêtée. Ce n'est que lorsqu'on connaît avec certitude le produit de l'année, que les prix pourront se dessiner nettement, définitivement; mais il y aurait de l'imprudence à trop compter sur une forte baisse, surtout pour les vins de 1857, que garderont ceux qui le pourront faire.

— On lit dans le *Times* :

« C'est avec une entière satisfaction que nous sommes à même d'annoncer que la compagnie des Indes Orientales a consenti à donner la somme demandée pour établir un système de télégraphie atteignant l'Inde par la mer Rouge; la compagnie s'est engagée à payer 20.000 liv. st. par an (du jour où le premier message aura été transmis) pour défrayer la compagnie de ses dépenses, jusqu'au moment où les profits auront atteint 6 p. 0/0 par an. Toutefois, le consentement de la compagnie des Indes est subordonné à ce fait, que le gouvernement prendrait part à l'entreprise. Nous espérons, sous peu, être à même d'annoncer le consentement ainsi que l'approbation du gouvernement à un projet qui doit contribuer à consolider et à perpétuer notre pouvoir dans l'Inde, autant que toutes les troupes que nous pourrions y envoyer. »

— Sous ce titre : *Mort du plus grand et du plus*

— Hein? — Je dis du neuf, quelque chose comme une trentaine de voiles qui se montreront sur la côte, quelque chose comme dix mille hommes, et des Français, bon Dieu! des Français, amiral, qui sauteront sur le quai de St-Marc, comme nous sautions jadis sur les verges des Anglais... Ah! vont-ils donc enrager, ces gredins d'Anglais! en feront-ils du mauvais sang! — D'où tiens-tu ces nouvelles? — On a rencontré la flotte à l'ouest sous le vent; c'est un bon lapin qui la commande, à ce qu'il paraît. — Mais qui a fait cette rencontre? — Un sloop que monte Antoine. — Qu'est-ce que c'est qu'Antoine? — Antoine est un ancien mousse dont Toussaint-Louverture a fait un amiral; Antoine est gagné par les Français. Envoyé en croisière par le dictateur, il a fait un rapport en blanc, c'est-à-dire qu'il prétend n'avoir rien vu... mais avec moi il s'est expliqué. — Ainsi, tu es tout-à-fait lancé, tu joues le grand rôle, tu es chef de conspiration? — Eh donc, faut bien faire les choses ou ne pas s'en mêler. — Prends garde de ne pas te faire pendre, mon garçon. — S'ils me pendent après le débarquement, je m'en moque... la victoire avant tout, ma carcasse a bien assez vécu. — Tu es un fier matelot, mon ami, répondit le comte avec une profonde émotion; touche là, et il tendit la main au contre-maitre, qui redressa son front radieux.

Les deux marins se mirent en marche côte à côte, meilleurs amis que jamais.

— C'est égal, dit Smarth timidement, vous avez eu

là une drôle d'idée de brûler le *Triton*. — J'ai fait une bêtise, c'est vrai, un coup de tête; j'étais et je suis chagrin. — Je ne vous interroge pas là-dessus, maître; quand vous voudrez que votre chagrin m'appartienne, vous me le confiez. — Ce sont ces empoisonnements qui me tuent... Tous ces pauvres nègres s'en vont les uns après les autres, et le misérable qui les frappe échappe à mes recherches. — Faut avoir du courage, maître; le bon Dieu qui permet ces crimes les arrêtera, soyez-en sûr, quand il le jugera nécessaire... Ah! si je tenais le meurtrier!... Mais il finira bien par me tomber sous la main, et alors!... — A propos, garçon, j'ai un gros reproche à te faire. — Pas possible, répondit Smarth avec un ton d'incrédulité joyeuse. — Oui, tu te caches de moi. — Quant à ça, sans être curieux, je voudrais voir. — Tu le veux? — Pardienne. — Eh bien! que signifient ces voyages nocturnes que tu faisais?... — On vous a dit, balbutia Smarth. — Non. — Alors, vous m'avez vu? — Peut-être, répondit le comte avec non moins d'embaras. — J'aime mieux ça, parce que je n'aime pas les rapporteurs, et je ne connais qu'à vous et à mam'zelle Nancy le droit de voir dans mes affaires. Eh bien, amiral, c'est vrai, je m'absente presque toutes les nuits depuis quelque temps, que j'habite aux Tamarins ou que j'habite à Saint-Jean, je prends quelques heures sur mon sommeil pour courir à travers champs. — Et tu me racontes ça pour la première fois? — Encore n'est-ce que sur votre interrogation. — Et où diable peux-tu aller ainsi? —

Maître, je ne peux pas vous le dire... C'est un secret qui, pour vous, n'a aucun intérêt, il me concerne seul... Et puis, voyez-vous, maintenant ça n'aurait plus ni sel ni poivre... — Puisque tu as des secrets pour moi, c'est différent, garde-les, répondit l'amiral avec une sorte de mécontentement. — Le secret d'un nègre, monsieur le comte, je vous le demande, qu'en pourriez-vous faire?... D'ailleurs, dans quelques jours, vous serez instruit, et tout au long. — C'est bon! Pais tes affaires à ta guise; si tu as besoin de moi tu me trouveras toujours. — Merci, maître, vous êtes trop bon... Je vais voir si mon cheval a été pansé; et je viendrai prendre vos ordres. — Allons, à tantôt.

M. de Cardonne et Smarth étaient arrivés près du perron de l'habitation; le contre-maitre se dirigea vers les écuries; et le comte mit le pied sur la première marche de l'escalier qui conduisait au vestibule.

Tout-à-coup Nancy apparut sur le perron, et apercevant l'amiral, elle lui cria :

— Mon père, mon pauvre père, hâtez-vous... venez... mon Dieu! venez vite! — Qu'y a-t-il? demanda le comte. — Il y a, dit Nancy qui s'était précipitée dans les bras de son père, il y a que Thomas, mon jardinier, se débat dans d'affreuses douleurs; il est perdu, il se meurt, et il vous demande et vous appelle; il veut vous parler. — Le poison! balbutia le comte pâle de fureur et d'effroi. — Thomas meurt empoisonné par Smarth qu'il accuse ou plutôt qu'il dénonce. — Vengeance, cria l'a-

gros homme du monde, nous lisons le *puff* suivant dans une feuille américaine :

M. Miles Darden qui est mort à sa résidence dans le comté de Henderum, était certainement l'homme le plus considérable du monde, il avait sept pieds 6 pouces et il pesait un peu plus de 1,000 livres. Il a fallu 17 hommes pour le mettre dans son cercueil, et son cercueil a exigé 160 pieds de planches, la circonférence était de 6 pieds 4 pouces.

Nous rappelons que c'est demain, à 10 heures, qu'aura lieu le concours de labourage et d'animaux domestiques, sur la pièce de terre appartenant à M^{me} Desmé, et dépendant de la ferme du Pâtureau, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Par arrêt de la Cour impériale de la Seine, Guiseppe Mazzini, Alexandre-Auguste Ledru-Rollin, Gaetano Massarenti, Frederico Campenella, tous les quatre absents, sont condamnés à la peine de la déportation.

L'émigration valaque de Constantinople a presque entièrement disparu; tous les exilés à peu près ont regagné leur patrie. Ces jours derniers, sont partis le général Maghiero, chef de la milice sous le gouvernement de 1848, et préfet pendant de longues années sous le hospodar de Bibesco, et le général Tell, l'un des membres de la lieutenance priénière de Valachie en 1848. L'un de ses collègues, M. Eliade, n'osant sans doute rentrer en Valachie, part, dit-on, pour l'Angleterre, d'où il se proposerait de combattre l'union. Cet émigré passe parmi ses compatriotes pour avoir été auprès des Turcs l'agent des persécutions dont les Roumains ont été l'objet en diverses circonstances. — Havas.

Londres, le 3 septembre. — M. Byng a été élu député par Midlesex, sans opposition des conservateurs.

Le paquebot qui part demain pour l'Inde emporte 697.025 livres sterling.

Marseille, 3 septembre. — S. Exc. le maréchal Randon est arrivé aujourd'hui; il a été salué par l'artillerie des forts. — Havas.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois d'août 1857, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 13, le thermomètre centigrade étant monté à 32 degrés 8 dixièmes au-dessus de zéro; le minimum de température s'est fait remarquer le 8 et le 10, le thermomètre étant descendu à 13 degrés au-dessus de zéro; la température moyenne du mois est + 22 degrés 695.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 27, étant monté à 763 millimètres 8 dixièmes; son plus grand abaissement, qui est 749 millimètres

miral, et il entraîna sa fille.

Le comte de Cardonne entra précipitamment dans une chambre où se trouvaient Thomas et la Remédios. Le malheureux jardinier se roula sur le carreau dans d'horribles convulsions; sa bouche écuma, ses yeux gonflés semblaient prêts à sortir de leurs orbites; il claquait des dents et frémissait de tous ses membres. La Remédios était agenouillée près de lui, se penchait sur son visage et se livrait au plus hypocrite désespoir.

L'amiral s'arrêta frappé d'épouvante devant cet affreux spectacle; de grosses gouttes de sueur roulaient en perles sur son front.

— Approchez, mon père, dit Nancy, Dieu permettra que ce malheureux ait la force de vous parler et d'être compris.

Le comte vint s'agenouiller à côté de la Remédios.

— Ah! maître, cher bon maître, murmura le jardinier entre deux spasmes, c'est Smarth... — Es-tu sûr? demanda le comte avec des larmes dans la voix. — Oui, sûr, bien sûr... je vais mourir... je ne mens pas, à quoi bon!... C'est lui qui a tué les pauvres nègres Louis, Joseph, Congo, Jean-Pierre, Judith et tant d'autres; c'est lui qui m'a empoisonné aujourd'hui même, ce matin.... La preuve? — Maître, il a bu avec moi un verre de punch, et... faites-le venir... qu'il vienne et je lui dirai en face, devant vous, que le citron dont il s'est servi était empoisonné. — Mais la preuve? s'écria l'amiral avec colère. — Maître, il n'a pas pris de citron, lui, car ce citron il l'avait tiré de sa poche et l'a pressé dans mon verre... J'ai bu et je meurs... lui se porte bien, il n'a bu que du rhum, de l'eau et du sirop; Médi était là, elle a vu, elle peut le dire... Appelez Smarth, appelez-le... mon cœur s'en va...

(La suite au prochain numéro.)

7 dixièmes, a été observé le 23, et sa hauteur moyenne est 756 millimètres 75.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 34 fois, nuageux 50 et couvert 9; total 93.

Pendant le mois, il y a eu 15 jours de beau temps, et 5 de très-beau temps; il n'y a eu que 7 jours de pluie, qui ont donné 24 millimètres 6 dixièmes d'eau ou 24 litres 6 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 6 fois, nord-est 13, est-nord-est 7, est 7, sud-est 2, sud-sud-est 1, sud 2, sud-sud-ouest 4, sud-ouest 1, ouest-sud-ouest 2, ouest 10, ouest-nord-ouest 3, nord-ouest 2, et nord-nord-ouest 2; total 62.

Vent moyen 12, vent fort 2, tonnerre 3, éclairs 2. Les eaux de la Loire marquaient à l'étiage du pont Cessart 4 centimètres, au-dessous de l'étiage, le 2 août; 7 cent., le 4; 6 c., le 5; 7 c., le 7; 9 c., le 10 et le 12; 10 c., le 15; 1 c., le 18; 9 c., le 20; 2 cent., au-dessus de l'étiage, le 23; le 26 les eaux étaient au niveau de l'étiage; elles étaient à 4 c., au-dessous le 28, et à 7 c., le 30.

Dans la note publiée le 6 août dernier, on a omis: vent nord-ouest 6.

Saumur, le 3 septembre 1857.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 27 août au 3 septembre.

Quand nous aurons dit que la semaine a été nulle pour les affaires, nous aurons à peu près résumé la physiologie de la bourse depuis huit jours. C'est, du reste, ce que nous répétons sur tous les tons, depuis le commencement de la saison d'été qui, de mémoire d'agent de change, n'a jamais été aussi complètement stérile. Nous voici arrivé à la fin du mois d'août, sans que la rente ait eu le moindre mouvement. Le cours de 67 fr. est le pivot autour duquel elle a tourné pendant tout ce mois, sans jamais dépasser en hausse 67.33, en baisse 66.90.

La liquidation a fait momentanément tomber la rente à 66.75, mais elle n'a fait qu'effleurer ce cours, pour se relever aussitôt à 66.90. Le report est resté très-faible, et a varié de 30 à 25 cent. Il était relativement plus bas encore sur les chemins de fer, qui sont la plupart reportés au pair, ou avec bénéfice pour les acheteurs.

On a beau regarder autour de soi, si les circonstances actuelles justifient cet engourdissement chronique de la spéculation, on n'aperçoit, au contraire, que des faits propres à encourager les affaires et à ranimer la confiance. Il faut que les gros capitalistes soient saisis d'une excessive timidité, car ils se sont tout-à-fait retirés des affaires, et c'est aux petits capitaux seuls que l'on est redevable de la fermeté des cours pendant cette période de stagnation. Le maintien des cours atteste que les achats continuent toujours, sur une petite échelle, il est vrai, mais avec une régularité constante, et que les inscriptions flottantes se classent en des mains sûres. Pour la rente, ce classement ne paraît pas encore terminé; mais pour les chemins de fer, il est à peu près accompli depuis longtemps. Le report constant de ces effets en liquidation indique que ce sont plutôt les titres que les capitaux qui manquent sur le marché.

Le mouvement de diminution des recettes qui, pendant quelques semaines, avait beaucoup ralenti les achats d'actions des chemins de fer, a fait place depuis quinze jours à un mouvement contraire. Les cours des chemins se sont raffermis, sauf le Lyon fusionné, et le Midi, que

des exécutions d'acheteurs ont entraînés très-bas en liquidation.

Les actions nouvelles de la Compagnie des Ardennes ont été très-recherchées et ont atteint le pair. Elles sont rares; les détenteurs comptent qu'à la reprise des affaires cette valeur sera en faveur; il en est de même des Béziers qui sont recherchées.

Le Crédit Mobilier, que les rachats du découvert avaient fait monter au-dessus de 970 fr., est retombé au-dessous de 950 fr., après la réponse des primes.

Le marché industriel est de plus en plus insignifiant. On n'y trouve guère que des vendeurs; ils abondent sur les Omnibus de Londres et sur les Voitures de Paris, que l'on a inutilement essayé de faire remonter, à l'occasion de la mise en exercice du nouveau tarif.

Les Compagnies maritimes, en raison des préoccupations actuelles, sont les seules valeurs qui motivent quelques demandes. Elles s'adressent surtout aux actions de la compagnie Franco-Américaine et de la Compagnie Souberbielle. La Caisse centrale de l'Industrie, la Compagnie marbrière du Maine et la compagnie centrale du Gaz donnent lieu aussi à quelques affaires. Le chemin de fer de Galveston à Houston et Henderson poursuit son émission avec succès. — A. Duport.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 3 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 66 80.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 93 23

BOURSE DU 4 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Ferme à 66 83
4 1/2 p. 0/0 baisse 73 cent. — Ferme à 92 50.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION.

Le samedi 26 septembre prochain, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à l'adjudication de la fourniture de 500 stères de bois de chauffage, pour le service de la maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (3^e division, 2^e bureau), au Secréariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Economat de la Maison centrale de Fontevault.

Avis aux propriétaires de chevaux.

Le *Liniment Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écartes, molettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez MENIERE, ph.; à Cholet, BONTEMPS, ph. (104)

INSTRUCTION SPÉCIALE. Ecole préparatoire à la marine, dirigée par M. LORIOU, rue d'Enfer, 49, à Paris. Cet établissement se recommande aux familles par ses succès à chaque concours annuel, la force de ses études, la discipline et une éducation morale et religieuse. Les élèves sont reçus dès l'âge de douze ans. La rentrée des classes aura lieu le 5 octobre prochain.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, pour être appliqué à partir du jour de l'ouverture de la section de Nantes à Saint-Nazaire, le tarif spécial ci-après :

Transports à petite vitesse.

TARIF SPÉCIAL POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

En provenance ou en destination par mer, des côtes d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre et des pays transatlantiques.

LIEUX DE DÉPART ET DE DESTINATION.		PRIX par 1,000 kilogrammes.	
De SAINT-NAZAIRE aux Stations ci-contre, et vice versâ.	PARIS (IVRY).	38 fr. »	Sans frais de manutention. Plus 1 franc 50 c. par 1,000 kilogr. pour frais de manutention.
	ORLÉANS à une Station quelconque du réseau située sur une Section autre que celle de Paris à Orléans.	28 »	
De NANTES aux Stations ci-contre, et vice versâ.	PARIS (IVRY).	35 »	Sans frais de manutention. Plus 1 franc 50 c. par 1,000 kilogr. pour frais de manutention.
	ORLÉANS à une Station quelconque du réseau située sur une Section autre que celle de Paris à Orléans.	25 »	

NOTA. — Les marchandises expédiées de ou pour une station non dénommée ci-dessus, comprise entre deux stations dénommées, jouiront du bénéfice du présent Tarif spécial, en payant pour la distance entière, depuis la dernière station dénommée, située avant le lieu de départ, jusqu'à la première station dénommée, située après le lieu de destination, si la taxe ainsi calculée est plus avantageuse pour les expéditeurs que celle du Tarif général.

CONDITIONS DU PRÉSENT TARIF.

Les Expéditeurs doivent justifier des lieux de provenance et de destination des marchandises. L'application du présent Tarif reste soumise aux conditions du Tarif général de la Compagnie, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions particulières qui précèdent.

Etude de M^e BEAUREPAIRE (successeur de M. JAHAN), avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

VENTE

Par Licitation,

Entre majeurs et mineurs.

1° D'une MAISON et DÉPENDANCES

Situées à Saumur,

Rue de la Visitation, n° 35;

2° D'UNE AUTRE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Situées à Saumur, ruelle d'Offard, n° 1.

L'adjudication aura lieu le dimanche 4 octobre 1857, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 1^{er} août 1857, enregistré et signifié;

Et à la requête de :

1° M. Pierre Béhu, jardinier à Doué;

2° M. Joseph Béhu, jardinier à Doué;

3° M. Jean Vata, marinier à Saumur;

4° M^{me} Rose Vata, majeure, sœur de l'ordre de Sainte-Anne, en religion sœur Saint-Isidore, demeurant à Saumur, Hôtel-Dieu;

5° Marie Vata, épouse du sieur Louis Artif, marinier, demeurant avec lui à Saumur; et celui-ci pour l'autoriser;

Tous poursuivant la licitation, et ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beurepaire, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. René Colliomier, commis-voyageur, demeurant à Paris, rue Volta, 5;

Agissant au nom et comme administrateur légal des biens de ses deux enfants mineurs Camille et Berthe Colliomier;

Et encore comme tuteur datif du mineur Casimir Guérin;

Et encore, en présence ou lui dûment appelé, de M. Cellier, marchand de bœufs, demeurant à la Croix-Verte, commune de Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Casimir Guérin.

Il sera, le dimanche 4 octobre 1857, en l'étude et par le ministère de M^e Leroux, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente par licitation aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

Une maison, située à Saumur, rue de la Visitation, n° 35, composée de deux corps de bâtiments;

Dans le premier corps de bâtiment, au rez-de-chaussée, deux chambres basses avec cabinet, escalier en pierre; au premier étage, deux chambres avec cabinets, grenier sur le tout; un petit caveau; une cour avec puits, au fond de cette cour des latrines;

Dans cette cour se trouve un second corps de bâtiment, composé de deux chambres au rez-de-chaussée, grenier au-dessus et cave à côté. Cette maison joint à l'est la rue, et à l'ouest la cour de l'église de la Visitation.

Mise à prix 1,200 fr.

2^e LOT.

Une maison, située ruelle d'Offard, n° 1.

Cette maison se compose d'une petite cour d'entrée, une chambre au rez-de-chaussée avec cabinet, lieux d'aisances, grand escalier; au premier étage une chambre avec grenier au-dessus; droit au puits.

Mise à prix 700 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

2° A M^e LEROUX, notaire à Saumur, en l'étude duquel est déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le 5 septembre 1857.

BEAUREPAIRE,

(500) Avoué-licencié.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DAUDET.

Les créanciers de la faillite du sieur Ernest Daudet, ex-boulangier à Saumur, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se trouver le lundi quatorze septembre courant, à 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,

(501)

E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le treize août dernier, M. Pierre David, marchand, demeurant à Tigné, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Moreau-Barrier a été nommé juge-commissaire, et M. Amant, huissier à Vihiers, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal,

(504)

E. CORNILLEAU.

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 21 septembre 1857, à l'heure de midi,

DEUX MAISONS,

Appartenant à M. FROMAGEAU, architecte :

La première, située à Saumur, rue de la levée d'Enceinte, consistant en salon de compagnie, salle à manger, cuisine, bûcher, plusieurs chambres à coucher, grenier, jardin, et joignant d'un côté M^{me} veuve Prax, d'autre côté M^{me} Augustine Latrau.

La seconde, située à Saumur, petite rue Beurepaire, consistant en salle à manger, cuisine et cabinet au rez-de-chaussée, chambre et cabinet au 1^{er} étage, grenier, jardin, écurie et remise, joignant d'un côté la maison de M^{me} veuve Piquet, d'autre côté les servitudes de la maison occupée par M. Leroux.

La maison de la levée d'Enceinte sera mise à prix à 9,000 fr. 9,000 fr.
Celle de la petite rue Beurepaire à 6,500 fr. 6,500 fr.
Une seule enchère adjudgera. (502)

AVIS.

Le dépôt de l'*Élixir-Raspail*, de COMBIER-DESTRE, de Saumur, n'est plus à Paris, chez M. MALLEZ, rue Vavin, 5, il est maintenant chez M. LUEZ fils, rue Saint-Martin, 116.

Le Tribunal de Commerce de la Seine, par un jugement rendu le 13 août 1857, condamne solidairement MM. Mallez-Landais, de Paris, et Mallez-Lemaire, de Lille, à changer la forme de leur bouteille et de leur étiquette, aux dommages et intérêts envers Combiér, pour le préjudice qu'ils lui ont causé et aux frais de l'instance.

DEUX MAISONS

A LOUER PRÉSENTEMENT

Où pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans. (199)

A VENDRE

Aux enchères publiques,

En l'étude et par le ministère de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay,

Le dimanche 20 septembre 1857, à midi,

LE BEL

Etablissement de Fours à chaux de la Gazay,

AVEC TOUT LE MATÉRIEL EN DÉPENDANT.

Il consiste en une jolie maison d'habitation, récemment construite, magasins, hangars; deux fourneaux et une vaste carrière de pierre calcaire, joignant les fourneaux, auxquels on arrive par une rampe très-douce; jardins, vergers et terrains y attenants; le tout d'une contenance superficielle de 2 hectares 43 ares.

Cet établissement est en pleine exploitation et très-bien achalandé; il est situé en la commune de Vaudeleu-nay-Rillé, à 2 kilomètres environ de Montreuil-Bellay, et à l'embranchement des deux routes d'Argenton-Château et du Pay-Notre-Dame à Montreuil.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e POYNOT, notaire, et sur les lieux, pour visiter la propriété, à M. HERPAILLÉ. (503)

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le samedi 19 septembre 1857, à l'heure de midi,

LES COUPES DE BOIS,

Ci-après,

Appartenant à M. de Beuregard, Et situées dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent :

La coupe du Piétouté;

La coupe du Petit-Souper;

La coupe du Préboisseau. (486)

A VENDRE

La Propriété

DE FOURNEUX,

Située communes de Dampierre, Souzay et Parnay, arrondissement de Saumur.

Il sera fait un lot séparé du château et de son entourage, composé de toute son enclôture et d'une annexe de terres, vignes, bois, et futailles.

Le surplus sera vendu par lots, à l'amiable et au gré des acquéreurs, avec entrée en jouissance immédiate et droit à la récolte des vignes, aux chaumes et à la seconde herbe des prés.

Les acquéreurs ne paieront pas d'intérêts jusqu'au 1^{er} novembre prochain. Ils paieront 5 p. % de leur prix.

S'adresser :

Pour visiter la propriété, au sieur BAILLERGEAU, garde de Fourneux, demeurant à la mairie de Dampierre;

Et pour traiter, soit à MM. HARRAULT et NAVEAU, mandataires des propriétaires, qui se trouveront à Saumur, Hôtel Budan, les 18 et 19 juillet 1857, et, en suite, le second dimanche de chaque mois et le samedi précédent, soit à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (387)

A VENDRE

A l'Amiable,

UNE GRANDE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, quai de Limoges n° 97, actuellement occupée par M. Morin, négociant en vins, avec où sans l'établissement des caves, et servitudes, situées rue de Fenet.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e LEROUX, notaire, ou à M. HUARD-CHASSELOUP. (477)

M. PLÉ, commissaire-priseur, demande UN CLERC. (494)

A LOUER

Présentement,

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, JARDIN, COUR ET PATERRE, A St-Florent (sur le bord du Thouet.) S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur à Saumur. (497)

On demande AU COLLÈGE

UN DOMESTIQUE de 18 à 20 ans, muni de bons certificats, et connaissant assez bien le jardinage. (496)

A VENDRE

TROIS CHIENS COURANTS, dont un horleur. — Age 4 ans. — Taille 0,60 centimètres.

S'adresser au bureau du journal.

M. MAUBERT, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERC. (472)

A VENDRE

de suite,

Un très bon petit PRESOIR en chêne, en très-bon état, que l'on démonte et place où l'on veut. Deux petites caves. Plusieurs bonnes portières. Cent mètres de bons chevrons en bois blanc. Cent mètres courants de petites charpentes en chêne et bois blanc. Cent mètres de planches en toute longueur, en chêne et bois blanc. Cent mètres de volige. Quatre cents de forts pisseaux en chêne, pouvant servir à faire un renfermé. Une charretée de luzerne et un cent de belles limandes en bois de sapin.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

DE SUITE,

UN MAGASIN DE TAPISSIER MARCHAND DE MEUBLES,

Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable, de suite,

Une MAISON, située à Saumur, rue Pharoquel (près l'ancienne gare), occupée par les époux Bateau, composée d'une boutique, cuisine à côté, chambres hautes et cabinets, greniers, puits, latrines et caves.

S'adresser à M. et M^{me} BATEAU ou à M^e DION, notaire. (462)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

Un CLOS DE VIGNE, situé aux Malligrolles, commune de Saumur, contenant 1 hectare 22 ares, entourés de murs.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (461)

A LOUER

Une MAISON, rue des Payens, 3. S'adresser à M. LECOY. (190)

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient d'établir un atelier de corsetière place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Ayant déjà exercé cette profession à Tours, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

Saumur, P. GODET, imprimeur.